



LYCEE FRANÇAIS DE VALENCE

C/ Oregana, 20
Apartado 119
46980 PATERNA (Espagne)
Tel. (+34) 96 136 40 31
Télécopie : (+34) 96 138 10 78
Site : <http://www.lfval.net/>



CONSEIL D'ETABLISSEMENT Jeudi 12 novembre 2009 17h30 salle de permanence

Etaient présents :

Membres de l'administration :

M. Faure Proviseur
M. Mateo Proviseur adjoint
M. Navarro Intendant
Mme Lautonne Directrice du cycle 1
M. Jardonnet Directeur des cycles 2 et 3
M. Gómez CPE
M. Del Río Directeur des études espagnoles

Représentants du personnel :

M. Michel enseignant du second degré
M. Meyer enseignant du second degré
M. Di Salvo enseignant du second degré
M. Monleón personnel de surveillance
M Bousquet, personnel du premier degré
Mme Brun - Michel Laurence personnel du premier degré

Représentants des parents :

Mme Lopez de la Fuente
M. Medina
M. Ortega
M. Corona
Mme Juan Vidal Cristina
Mme Rigaudeau Claude

Représentants des A.T.O.S.:

Mme Gómez Lina

Représentants des élèves :

Mlle Maldonado Myriam, 1^{ère} LES
Mlle Burgos Marta, 1^{ère} S1

Autres membres présents :

Mme Cussac de Llobart Consul Honoraire représentant M. le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.
M. Letellier Directeur de l'Institut Français de Valence.
M. Viratelle, Président de la Société Française de Bienfaisance

Membres absents excusés :

M. Carrat enseignant du 1^{er} degré

M. Hubert enseignant du second degré

M. le Conseiller Culturel, représenté par Mme Cussac de Llombart

M. Jimenez Del Val A.T.O.S.

Mme Ferverza Silvia enseignante du second degré

Le quorum étant atteint M. le Proviseur ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption des procès verbaux des conseils d'établissement des 04.06.09 et 06.10.09
2. Installation du Conseil d'établissement.
3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement.
4. Election et désignation des membres des Conseils de second degré.
5. Election et désignation des membres des Conseils de discipline
6. Mise en place du Conseil de Vie lycéenne
7. Compte rendu du Conseil d'école du 10/11/09
8. Bilan de rentrée et perspectives
9. Epreuves spécifiques d'entrée à l'Université espagnole et informations diverses
10. Questions diverses

1. Adoption des procès verbaux des conseils d'établissement des 04.06.09 et 06.10.09

Le procès verbal de la séance du 04.06.09 est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du 06.10.09 appelle quelques remarques :

- Formulation à revoir concernant le poste de mathématiques
- L'APA précise qu'il a été dit que « *les élèves seront consultés à propos des repas* » et non pas « *seraient* »
- Au sujet du poste de professeur des écoles en anglais, il est précisé que l'idée est de mettre en place une D.N.L. sans réduire les horaires de programme français.
- Il est également précisé au sujet du poste de FLSCO que l'objectif n'est pas d'accueillir de nouveaux élèves, mais d'aider les élèves en grande difficulté dans l'apprentissage du français.

2. Installation du Conseil d'établissement.

M. Le Proviseur présente les membres élus et rappelle les fonctions de chacun.

3. Règlement intérieur du Conseil d'établissement.

Le règlement présenté qui est le même que celui de l'année précédente est reconduit.

M. Le Proviseur accepte la suspension de séance demandée par les représentants du personnel et par les délégués de parents avant de procéder aux désignations des membres des différents conseils

4. Election et désignation des membres du Conseil du second degré.

Chef d'établissement : Serge FAURE
Adjoint : Pierre MATEO
Gestionnaire : Pascal NAVARRO
C.P.E. : José GOMEZ

Trois élus des personnels enseignants et d'éducation :
- Frédéric MEYER Suppléant : Silvia FERVENZA
- Jean-Pierre DI SALVO Suppléant : Antonio MONLEON CREMADES
- Daniel MICHEL Suppléant : Gilles AUGIE

Un élu des personnels administratifs et de service :
- Maria José RIBES TUR Suppléant : Lina GOMEZ PALENZUELA

Deux représentants élus des parents d'élèves :
- Carole CANNON Suppléant : Martina GONZALEZ-GALLARZA
- Claude RIGAUDEAU Suppléant : Xandra MARGOT

Deux représentants élus des élèves :
- Maria FAYOS TS1 Suppléant : Myriam MALDONADO 1ES
- Marta BURGOS 1S1 Suppléant : Emma GONZALEZ 1S1

5. Election et désignation des membres des Conseils de discipline :

Pour le collège :

Chef d'établissement : Serge FAURE
Adjoint : Pierre MATEO
Gestionnaire : Pascal NAVARRO
C.P.E. : Mathieu NOIROT

Quatre élus des personnels enseignants et d'éducation :

- Silvia FERVENZA
- Antonio MONLEON CREMADES
- Bruno HUBERT
- Gilles AUGIE

Un élu des personnels administratifs et de service :

- Aïtana VIVO

Trois représentants élus des parents d'élèves :

- Rafael RUBIO MARTINEZ
- Xandra MARGOT
- José Maria MEDINA ZARAGOZA

Deux représentants élus des élèves :

- Marta BURGOS 1S1
- Myriam MALDONADO 1ES

Pour le Lycée:

Chef d'établissement : Serge FAURE
Adjoint : Pierre MATEO
Gestionnaire : Pascal NAVARRO
C.P.E. : José GOMEZ

Quatre élus des personnels enseignants et d'éducation :

- Frédéric MEYER
- Antonio MONLEON CREMADES
- Bruno HUBERT
- Jean-Pierre DI SALVO

Un élu des personnels administratifs et de service :

- Aïtana VIVO

Deux représentants élus des parents d'élèves :

- Rafael RUBIO MARTINEZ
- José Maria MEDINA ZARAGOZA

Trois représentants élus des élèves :

- Maria FAYOS TS1
- Marta BURGOS 1S1
- Myriam MALDONADO 1ES

6. Mise en place du Conseil de Vie Lycéenne (C.V.L.)

M.Gomez, C.P.E. rappelle les points suivants :

Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) a été créé par le décret n° 2000-620 du 5 juillet 2000 (B.O. hors série n°4 du 13 juillet 2000).

Il est présidé par le chef d'établissement, qui le réunit, au minimum, avant chaque séance ordinaire du conseil d'établissement. L'ordre du jour du CVL est arrêté par le chef d'établissement.

Composition :

Le CVL rassemble 10 élèves et 10 adultes qui réfléchissent ensemble et formulent des avis et des propositions sur des sujets relatifs à la vie quotidienne du lycée. Les représentants adultes au CVL interviennent dans les débats certes, mais ils assistent aux réunions à titre consultatif, c'est-à-dire qu'ils ne participent pas aux votes.

Attributions :

Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne est obligatoirement consulté sur les principes généraux suivants :

- L'organisation des études,
- L'élaboration du Projet d'établissement,
- L'élaboration du règlement intérieur,
- L'information sur l'orientation,
- L'information sur la santé, l'hygiène, et la sécurité,
- L'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne (Rappel du projet sur l'aménagement de la colline réalisé l'an dernier)
- Les activités sportives, culturelles et périscolaires.

Les avis et les propositions du conseil des délégués pour la vie lycéenne, ainsi que le compte-rendu de séance, sont portés à la connaissance du conseil d'établissement.

M. Gomez précise que les objectifs du CVL sont :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne des lycéens.
- Améliorer également le dialogue, l'échange, et le débat, entre tous les membres de la communauté scolaire.
- Associer les lycéens aux décisions prises par le conseil d'établissement.

La composition du Conseil des délégués pour la vie lycéenne du Lycée Français de Valence est rappelée :

Les dix lycéens élus pour un mandat de deux ans (2008-2009 et 2009-2010) sont :

- Fayos Maria T-S1 (Vice-Présidente)
- Gimeno Blanca T-S2
- Mardon Paloma T-ES
- Manrique Maxime T-ES
- Romero Gonzalo 1-S2
- Nuñez David 1-S2
- Espi Alvaro 1-ES
- Benlloch Javier 2-2
- Serrano Ana 2-4

5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants) :

- 1 surveillante : Mlle Sandrine Roels
- 1 CPE : M. Mathieu Noirot
- 3 enseignants : - Mme Berthommier Delphine
 - Mme Respaut Catherine
 - M Laemmel Eric

3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvrier et de services (ATOSS) :

- 1 secrétaire : Mme Katia Meis
- 1 personnel technique ouvrier et de service : Mme Amparo Tebar

- 2 parents (A.P.A) : - Mme Juan Vidal Cristina
 - Mme Xandra Margot

7. Compte rendu du Conseil d'Ecole :

Madame Lautonne, Directrice des cycles 1 et 2 résume le dernier conseil d'école.

A) Bilan de la rentrée

Les directeurs ont présenté la structure pédagogique de l'année 2009-2010 :

Cycles 1 et 2: 647 élèves. 4 PS-MS, 3MS, 1MS-GS, 5 GS, 6 CP et 5 CE 1.

Cycle 3: 443 élèves. 5 CE2, 5,5 CM1 et 5,5 CM2.

Sortie des classes : Depuis la rentrée, tous les élèves des classes élémentaires sont accompagnés par un enseignant jusqu'aux portes du Lycée. La sécurité et le contrôle sur les élèves s'en trouvent renforcés. Les parents se réjouissent des mesures prises par l'administration aux abords de l'établissement, notamment rue Murta avec la mise en place d'une chaîne amovible afin d'empêcher les voitures de se garer devant la porte d'entrée. L'APA a demandé à la mairie de réaliser le marquage du parking devant l'entrée principale ainsi que la mise en place d'un ralentisseur et la présence d'un policier supplémentaire. M. Le Proviseur ajoute qu'un surveillant de l'école intervient aux abords de l'établissement de 16h30 à 17h.

Les Directeurs soulèvent le problème de certains parents de PS et de MS qui restent dans les cours de récréation après les heures de sortie.

Mme Lautonne remercie l'APA pour la mise en place d'une garderie lors des réunions de rentrée.

Adhésions à la coopérative scolaire: 8514 euros pour les cycles 1 et 2, soit 83% des familles. 4843 euros pour le cycle 3, soit 73,2% des familles. Les directeurs remercient les parents pour leur participation toujours importante aux coopératives scolaires.

B) Voyages scolaires.

Cycles 1 et 2: Les classes de GS partiront à Alborache : trois séjours au mois de mars 2010.

Cycle 3: Pour les classes de CM2 : cinq classes de neige sont prévues. Les CM1E en janvier et le CM1/CM2 et les CM2 A, B, C en mars 2009.

Afin d'assurer le bon déroulement des séjours prévus dans le contexte de pandémie de la grippe A H1N1, un protocole entre l'établissement et les parents d'élèves est mis en place. L'établissement s'engage à prévoir un plus grand nombre d'accompagnateurs afin de pallier la défaillance éventuelle d'adultes qui présenteraient des symptômes de grippe. Un enseignant, deux animateurs et deux parents d'élèves constitueront l'équipe d'accompagnement pour chaque classe lors du séjour. L'établissement s'engage à isoler immédiatement tout enfant qui présenterait les symptômes de la grippe A H1N1 et à en informer aussitôt les parents. Si le médecin confirme que cet enfant doit rester isolé, les parents s'engagent à venir le chercher dans les 24 heures.

C) Projets divers.

Madame Rigaudeau a présenté le projet « chorale à l'école élémentaire ». Quatre groupes d'élèves : CP-CE1, CE2-CM1, CM1-CM2 et collège (dans lequel il reste des places vacantes) chantent les lundis pendant la pause méridienne. Un petit spectacle est prévu avant les vacances de Noël et un autre en juin, si possible dans un vrai théâtre.

Mme la Directrice félicite les parents et leur adresse tous ses remerciements pour cette action.

L'exposition RECYCL'ART aura lieu du 25 novembre au 4 décembre dans la cour d'honneur. Thème « les PARAPLUIES ». Une trentaine de classes de la petite section de la maternelle à la quatrième du collège participent au projet.

Pour fêter Noël, l'établissement proposera le traditionnel chocolat chaud. Les directeurs recherchent un spectacle francophone. Il est possible que ce spectacle soit programmé plus tard dans l'année scolaire.

D) Questions diverses:

Livret scolaire: un livret commun aux écoles de la péninsule ibérique évaluera les compétences des élèves en conformité avec les nouveaux programmes 2008. Ce livret intégrera également l'évaluation du socle en fin de cycle : palier 1 à la fin du CE1 et palier 2 à la fin du CM2. L'évaluation sera semestrielle (fin janvier / fin juin).

Le Conseil d'Etablissement est favorable à une évaluation par semestre.

Aide personnalisée: Les enseignants français sont libérés lorsque les professeurs d'espagnol enseignent dans leur classe. Ils mettent à profit ces périodes, à raison de deux fois 50 minutes par semaine, pour aider les élèves d'autres classes qui rencontrent des difficultés scolaires. L'accord des parents n'est pas nécessaire car ce n'est pas un contrat comme le PPRE. Cette aide doit demeurer flexible pour répondre au mieux aux difficultés ponctuelles des élèves.

Garderie du vendredi: 216 inscrits. Trois lieux correspondant aux trois secteurs : maternelle, cycle 2 et cycle 3. Deux surveillants sont en place dans chaque secteur. Les parents proposent la fin des cours à 15h15 au lieu de 14h40. Les directeurs répondent que cela irait à l'encontre de l'esprit de la réforme. M. le Proviseur fait remarquer que 80% des familles ont trouvé une solution adaptée aux nouveaux horaires. Certaines familles doivent toutefois assumer financièrement la garde de leur enfant à l'extérieur. Le changement d'horaire est positif pour les élèves car il allège le rythme scolaire.

Infirmierie : En cas d'urgence, un élève blessé ou malade est transporté vers un hôpital. Les parents sont aussitôt informés par l'établissement et contactés ensuite par l'hôpital pour toute autorisation de soins. Les parents ne doivent pas oublier de mettre à jour leurs coordonnées téléphoniques auprès de l'infirmierie et des deux secrétariats de l'école primaire. La mise en place d'une adresse de courrier électronique pour les parents sur le site web du lycée est envisagée.

Tables et chaises : La hauteur des tables et chaises n'est pas toujours adaptée à la taille des élèves dans certaines classes de CP. La direction en prend note et évaluera la possibilité de renouveler le mobilier lors d'une prochaine commande. Un mobilier ajustable serait une meilleure solution.

Effectifs dans les classes : certains niveaux de classes sont chargés, notamment les CE2. M. le Proviseur précise que le E/D (ratio d'élèves de l'ensemble de l'école primaire par rapport au nombre de divisions) est de 27,2. Il était de 27,6 l'an dernier. Il n'y aura pas de création de poste. Il faudrait repenser la structure pédagogique interne et peut-être envisager davantage de classes à double niveau.

8. Bilan de rentrée:

Actuellement, le lycée compte 1941 élèves mais il est à noter que quelques élèves reviendront d'un séjour d'études à l'étranger.

Globalement, les chiffres révèlent 31,1% de français, 66,6% d'espagnols et 2,3% d'étrangers tiers.

La situation du Lycée français de Valence se distingue de celle des autres E.G.D. où la représentativité des élèves français est supérieure.

M. Bousquet (représentant des enseignants du 1^{er} degré) demande si le cycle 3 pourrait disposer d'une salle de motricité.

M. Le Proviseur répond que les enseignants peuvent utiliser le gymnase.

9. Epreuves spécifiques d'entrée à l'Université espagnole et information diverses :

M. Le Proviseur rappelle le contenu du Décret royal du 24/11/2008 qui fixe les nouvelles conditions d'accès à l'université espagnole, à savoir :

Les conditions d'accès se divisent en 2 phases :

1. La phase générale :

- Elle concerne tous les élèves.
 - Pour nos élèves, c'est le baccalauréat qui en tient lieu.
 - Elle ne tient plus compte du contrôle continu (1^{ère} et Tle), mais seulement de la note du Baccalauréat ; la différence de notation entre les systèmes français et espagnol est prise en compte.
- Cette phase aboutit à une « note de credencial ». Cette note est valable définitivement.

2. La phase spécifique :

- Cette phase est incontournable pour tous les élèves qui souhaitent accéder à des filières universitaires pour lesquelles la demande est supérieure à l'offre de places.
 - Les élèves pourront passer des épreuves, *quatre au maximum*, dans des matières qui correspondent à leur choix de carrière (voir annexe 1). Seront prises en compte les deux meilleures notes obtenues qui, affectées d'un coefficient par l'université choisie, viendront s'ajouter à la note de la credencial. *Ces épreuves seront organisées durant la première semaine de juin, en principe dans les villes d'implantation des établissements.*
 - Décret royal : chapitre III, article 4 : « Pour l'admission dans les enseignements universitaires où le nombre de places est inférieur à la demande, les universités utiliseront la note obtenue par la formule suivante :
note d'admission = note de credencial + aM1 + bM2
M1 et M2 : meilleures notes
a et b : coefficients attribués par les universités ».
- Chaque université définit les coefficients qu'elle appliquera aux matières (0,1 ou 0,2).

3. Les épreuves de la phase spécifique :

- Pour nos élèves, les examens seront organisés par l'UNED.
- Chaque épreuve dure 1h30.
- Pour que la note obtenue aux épreuves spécifiques soit prise en compte, elle doit être égale ou supérieure à 5/10.
- Les notes obtenues lors de la phase spécifique seront valables pendant 2 ans.

4. Les modules :

Les établissements français, soucieux d'assurer la réussite de leurs élèves autant dans le système universitaire français que dans le système universitaire espagnol, proposent des compléments d'enseignement sous forme de modules en fonction des demandes et de leurs possibilités d'organisation.

A ce titre, la préparation a commencé depuis le 24 septembre, le dispositif mis en place au lycée est consultable sur le site.

Les épreuves préparées sont pour l'instant : chimie, mathématiques, physique et biologie.

Pour les premières, les modules sont d'ores et déjà positionnés notamment en profitant de l'espace qui sera ultérieurement libéré par les T.P.E. et par l'organisation de « séminaires » au mois de juin.

Pour les élèves de TES, une préparation à l'épreuve spécifique de géographie, à l'interne, est assurée par Mme Ferverza.

L'épreuve de littérature universelle pourra également être préparée avec les ressources humaines de l'établissement.

Pour le moment, le module « *Economia de la empresa* » n'est pas envisagé pour les TES en raison de sa lourdeur (80 heures) ; en revanche pour les 1^{ère} ES une préparation est prévue dès cette année.

M. Le Proviseur salue l'investissement de M. Del Rio, Directeur des Etudes Espagnoles sur le recrutement des enseignants pour la préparation des épreuves spécifiques.

9.2 INFORMATIONS DIVERSES :

M. Le Proviseur présente **le socle commun de connaissances et de compétences** et la mise en place de son évaluation. Un diaporama sert de support pour cette présentation.

Il rappelle que le socle commun de connaissances et de compétences s'inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005. Elle fait suite aux recommandations du Haut Conseil pour l'Éducation et elle institue un socle commun pour la scolarité obligatoire.

Il est précisé que :

- Le socle s'inscrit dans les programmes
- Le socle commun suppose un autre regard sur les programmes

- Le socle rend plus accessible une grande partie des programmes
L'ensemble des programmes reste exigible

On distingue 7 grandes compétences ou 7 piliers :

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste
- Les compétences sociales et civiques
- L'autonomie et l'initiative

Il nous revient de valider le socle commun au palier 3. Un travail est engagé avec les équipes pédagogiques en ce sens. Les familles seront destinataires d'une attestation de compétences.

- Session 2010 : « *première étape de l'évaluation de la maîtrise du socle commun au niveau 4ème* » BO n° 40 du 29 octobre 2009
- Session 2011 : Attestation de maîtrise des compétences au palier 3 est exigible pour l'obtention du DNB

La réforme du lycée :

Elle est encore en discussion. Les propositions définitives seront connues en décembre. Néanmoins, on en sait quelques grandes lignes :

- L'orientation : elle devrait être retardée, des passerelles seront mises en place en fin de la classe de première.
- 60% des matières devraient être en tronc commun.
- Des stages seront mis en place pendant les vacances pour aider les élèves.
- Les programmes de seconde seront modifiés et comprendront des « options d'exploration »
- Mise en place de 2 heures d'accompagnement individualisé pendant toute la scolarité du lycée. L'autonomie sera laissée aux établissements pour organiser ces parcours.
- L'ouverture de l'établissement doit faciliter l'implication des élèves.
- La réforme doit être appliquée à la rentrée prochaine pour les élèves de seconde.

Photocopies:

M. Le Proviseur signale la parution d'un texte au BOEN concernant le 1^{er} degré qui précise que les enseignants doivent se limiter à quarante photocopies, par an et par élève, concernées par les droits d'auteur. Par ailleurs, il est rappelé que toutes les sources doivent figurer sur les tirages.

Mouvement des personnels :

M. le Proviseur indique les postes de résidents qui seront à pourvoir au 1^{er} septembre 2010. Il propose au Conseil d'établissement un descriptif de ces postes (voir annexe jointe).

Ces descriptifs seront transmis au C.C.P.C.

M. Michel (représentant des professeurs du 2nd degré) dit que le descriptif du poste d'enseignant en sciences physiques et chimie a des allures de poste d'expatrié.

M. Di Salvo (représentant des professeurs du 2nd degré) trouve que le descriptif de ce poste est exigeant, mais évident pour l'établissement.

M. Michel (représentant des professeurs du 2nd degré) au sujet du poste d'enseignant en espagnol s'étonne qu'il n'y ait pas de précision au sujet du lien avec la lengua.

Le Proviseur répond que ces descriptifs répondent à des besoins de l'établissement. Ils ont pour objectif d'enrichir les équipes et de mieux répondre au projet d'établissement.

Projet de voyage en Italie :

Ce projet concerne les classes de 4^{ème}. Actuellement, les familles sont interrogées.

Un problème de coût est encore à résoudre.

Informatique :

36 ordinateurs sont en commande.

Toutes les salles du primaire seront équipées d'un PC.

M. Jardonnet (Directeur du cycle 3) précise que les classes sont équipées de matériel ancien, il note avec satisfaction l'arrivée de nouveaux ordinateurs.

Dans un deuxième temps, le câblage de tout l'établissement se fera sur fonds propres (fin de l'opération prévue au plus tard en janvier 2011).

Communication :

Un projet de brochure de présentation du lycée est en cours. Cela répond à un besoin réel. Les documents actuels étant riches mais épars.

Projets en cours :

M. le Proviseur adjoint présente l'action de la classe des « éco-délégués » qui s'inscrit dans le cadre « Réduisons nos déchets » Il s'agit d'une opération d'envergure visant à sensibiliser tous les élèves du lycée aux déchets et à la protection de l'environnement au sens large.

Cette action est complétée au niveau des classes de 4^{ème} par le travail en partenariat avec la mairie de Paterna « Campaña de Educación ambiental ».

M. Le Proviseur salue le travail des élèves et des enseignants à ce sujet.

Il informe le C.E. que le nouveau terrain de sports en gazon synthétique sera très prochainement opérationnel. Ce terrain constituera un véritable atout pour l'établissement.

Les 20 ans de l'Agence :

M. le Proviseur informe le C.E. de cet événement. A ce titre, le lycée participera à plusieurs manifestations notamment à l'opération « *Femmes de la Méditerranée* »

Il propose également de participer à « *la course contre la faim* » qui sera organisée au mois de mai 2010.

10. QUESTIONS DIVERSES :

En réponse à une question des représentants des professeurs concernant le paiement des heures dues au titre des évaluations réalisées en 2008-2009, M. le Proviseur annonce qu'il devrait s'effectuer prochainement, car le ministère du budget a signé l'extension de cette mesure aux personnels de l'AEFE. Cependant, les conditions de mise en œuvre ne sont pas encore connues.

Mme Fervenza (représentante des enseignants), par l'intermédiaire de M. Meyer, demande des précisions au sujet des tarifs pratiqués à la cafétéria.

M. l'Intendant répond que la cafétéria est un service que nous acceptons. La société nous reverse un loyer modique et la consommation électrique. Nous sommes seulement informés des tarifs. Ceux-ci sont très raisonnables en comparaison de ce qui est pratiqué par ailleurs. L'établissement n'est pas décideur.

M. Michel demande à ce que ces tarifs soient affichés.

Cette demande sera transmise à la société.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance.

Le Président

P. Mateo

S. Faure